|  |
| --- |
| **EPIC OFFICE DU TOURISME DE SAINT-CYPRIEN**  **Avis de publicité préalable à la délivrance d’un titre d’occupation du domaine public communal en vue d’une exploitation économique à Grand Stade les Capellans**  L’EPIC OT, gestionnaire de la structure, envisage la délivrance d’autorisations d’occupation privative périodique de ses installations sportives auprès de professionnels du secteur du tourisme sportif, notamment en vue de l’organisation de stages.  L’occupation, qui sera périodique selon un calendrier à définir, sera soumise au régime de l’occupation privative du domaine public, moyennant une redevance de :  Terrains de Padel 500 heures / 7000,00 €  Terrains de Tennis 8000 heures / 36000,00 €  Terrain de Beach Volley 100 heures / 2000,00 €  En application des dispositions de l’article L. 2122-1-1 al2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l’EPIC OT de SAINT-CYPRIEN, en sa qualité de gestionnaire de Grand Stade Les Capellans, procède à la présente publicité préalable à la délivrance des titres de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution.  Tout professionnel du secteur intéressé devra se manifester par tout moyen auprès de Mme Catherine Mallet, Directeur Général, EPIC Office du Tourisme, Quai Arthur Rimbaud , 66750 Saint-Cyprien, en justifiant de ses diplômes et /ou expérience dans le domaine **avant le 21 juillet 2025 à 15 heures.**  Le présent APPEL A MANIFESTATION D’INTERET est consultable sur la plateforme de dématérialisation de l’acheteur public de l’Office du Tourisme, dit [marches.publics@stcyprien.fr](mailto:marches.publics@stcyprien.fr), ou sur le site Internet de l’EPIC, <http://www.tourisme-saint-cyprien.com>  Publié le 06 juin 2025. |